

Vous attendez un enfant

Prévention Médico-Sociale

- ▶ Cette plaquette est le fruit d'une collaboration entre les sages-femmes libérales, hospitalières, territoriales, le Conseil général du Gard et le réseau Naître en Languedoc-Roussillon

Conception graphique : Direction de la Communication - Conseil général du Gard - septembre 2008

L'entretien prénatal :
un moment
d'informations,
d'écoute
et d'accompagnement



<http://www.perinat-france.org/>



De quelle façon je vis ma grossesse ?

*Quelles sont mes attentes
et mes inquiétudes ?*

*Comment j'envisage la naissance
et l'arrivée de mon ou de mes enfants
et comment m'y préparer ?*

Un entretien prénatal est désormais possible dès la déclaration de grossesse, pour aborder les sujets qui vous préoccupent.

Les informations que vous communiquerez resteront **confidentielles**.

Vous pouvez vous adresser à votre **médecin** généraliste, gynécologue, obstétricien...

... à votre **sage-femme** libérale, hospitalière, ou au service PMI du Conseil général.

Si vous le souhaitez, votre **conjoint** sera le bienvenu.

Le coût de l'entretien sera **pris en charge par la sécurité sociale**.

La **durée** habituelle de cet entretien est de 45 minutes à 1 heure.

Les **professionnels de la naissance** sont là pour répondre à vos attentes et à vos besoins.



Vous attendez un enfant